

## PROGRAMME D'ASSISTANCE ÉNERGÉTIQUE À DOMICILE (HEAP)

### INFORMATION SUR LES REVENUS, RENONCIATION À LA CONFIDENTIALITÉ, ET DISPOSITION DE PÉNALITÉ

Le **Home Energy Assistance Program** (Programme d'Assistance Énergétique à Domicile) appelé LIHEAP, HEAP, ou Fuel Assistance (Assistance Combustible) offre une prime pour vous aider à payer les frais pour chauffer votre logement. L'information sur votre demande HEAP pourrait être utilisée pour déterminer l'admissibilité de votre ménage à plusieurs programmes gérés par MaineHousing et votre Community Action Agency (Agence d'Action Communautaire). Chaque programme peut avoir différents critères d'admissibilité selon les revenus de votre ménage. L'admissibilité à un programme ne garantit pas automatiquement l'admissibilité à tous les programmes.

Si vous avez droit à HEAP, vous pourriez aussi avoir droit aux programmes décrits ci-dessous, ainsi qu'à d'autres programmes (non mentionnés ici) destinés aux ménages à revenus faibles.

- (1) **Central Heating Improvement Program (CHIP)** (Programme d'Amélioration du Chauffage Central) offre de l'aide à réparer ou remplacer les systèmes de chauffage principaux qui sont en panne ou en défaillance.
- (2) **Energy Crisis Intervention Program (ECIP)** (Programme d'Intervention en cas de Crise Énergétique) offre de l'aide d'urgence si votre santé et sécurité sont à risque à cause d'une crise de chauffage pendant les mois d'hiver.
- (3) **Low Income Assistance Plan (LIAP)** (Plan d'Assistance pour Revenus Faibles) aide les propriétaires occupants et les locataires avec leurs factures d'électricité.
- (4) **Weatherization Assistance Program (WAP)** (Programme d'Assistance d'Étanchéisation) offre des primes aux propriétaires occupants et locataires à faibles revenus pour réduire leur consommation d'énergie en améliorant l'efficacité énergétique de leur domicile.

Afin de déterminer et confirmer votre admissibilité à participer à divers programmes, MaineHousing et votre Community Action Agency ont besoin d'envoyer vos informations personnelles, et les informations personnelles des autres membres de votre ménage, à des agences de l'état et fédérales. MaineHousing et votre Community Action Agency, à leur tour, obtiendront de ces agences vos informations personnelles et celles des membres de votre ménage. Vous et les membres de votre ménage devrez signer un formulaire pour autoriser ces partages d'informations. En outre, ce formulaire d'autorisation permettra à MaineHousing et votre Community Action Agency d'inspecter vos factures et vos paiements de chauffage et d'électricité pour votre logement actuel et jusqu'à cinq ans avant et cinq ans après la date de votre demande, afin de déterminer votre admissibilité ainsi que l'efficacité des travaux d'étanchéisation complétés.

Vous pouvez être tenus civilement ou criminellement responsable conformément à la loi étatique ou fédérale si vous faites une déclaration frauduleuse ou si vous utilisez le combustible HEAP de façon contraire aux conditions de MaineHousing ou fédérales.

#### INFORMATIONS RELATIVES AU RECOURS

Un demandeur a le droit d'appel et d'obtenir une évaluation informelle, et en certains cas une audience équitable. Un demandeur doit déposer sa demande d'appel écrite pour une évaluation informelle au plus tard :

- (1) Trente (30) jours civils depuis la date du cachet de la poste sur la notice d'allocation ou de refus ;
- (2) Quatre-vingt-dix (90) jours civils depuis la date de dépôt de la demande, si la demande n'a été ni acceptée ni refusée ; ou
- (3) Quatre-vingt-dix (90) jours civils depuis la date du cachet de la poste sur la demande de remboursement d'un trop-perçu.

Les demandes d'appel écrites sont à envoyer par courrier à MaineHousing, 26 Edison Drive, Augusta, Maine 04330 ; ou par email à [LIHEAPcompliance@mainehousing.org](mailto:LIHEAPcompliance@mainehousing.org).

**Évaluation Informelle** : Les évaluations informelles sont destinées à offrir un minimum d'audience et ne sont pas aussi élaborées que les audiences équitables. Un demandeur peut demander, par écrit, une évaluation informelle pour toute contestation.

L'évaluation informelle sera menée par une personne autre que celle qui a pris la décision à évaluer, ou une personne subordonnée à celle-ci. MaineHousing évaluera le dossier, mènera les recherches nécessaires, et donnera au demandeur une chance de présenter des objections écrites ou orales contre la décision à évaluer. En rendant une décision, MaineHousing évaluera l'exactitude des calculs, le niveau de documentation fourni par le demandeur, et l'exactitude de la décision. MaineHousing communiquera au demandeur les résultats de l'évaluation.

**Audience Équitable** : MaineHousing offrira au demandeur une audience équitable si la demande d'assistance a été refusée au demandeur, ou que des mesures n'ont pas été prises dans un délai raisonnable, ou que le demandeur conteste la somme de la prime. MaineHousing offrira au demandeur une audience équitable si le demandeur est obligé de rembourser un trop-perçu.

#### NON-DISCRIMINATION

Une personne handicapée qui demande ou reçoit de l'assistance du programme HEAP a droit à des aménagements raisonnables. Un aménagement raisonnable consiste en un changement ou une exonération d'un règlement, d'une procédure, ou d'un service nécessaire pour que la personne handicapée puisse participer au programme. MaineHousing offrira sur demande des aides et services auxiliaires de communication appropriés. MaineHousing offrira aussi cette information dans des formats alternatifs sur demande. Veuillez contacter l'EHS Program Compliance Officer, Maine State Housing Authority, 26 Edison Drive, Augusta, Maine 04330, Téléphone 1-800-452-4668 (voix uniquement depuis l'état), (207) 626-4600 (voix), ou 711 (relais Maine Relay).

MaineHousing et la Community Action Agency refusent toute discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion, le sexe ou genre, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression sexuelle, l'origine nationale, l'ascendance, l'âge, le handicap, le statut familial, ou la source des revenus dans son admissibilité, son accès, son traitement, ou son emploi à ses programmes et ses activités.

MaineHousing a désigné la personne suivante comme responsable pour la coordination de la conformité aux règlements de non-discrimination nationaux et de l'état, qui recevra les plaintes : Lauren Bustard, Maine State Housing Authority, 26 Edison Drive, Augusta, Maine 04330, Téléphone 1-800-452- 4668 (voix uniquement depuis l'état), (207) 626-4600 (voix), ou 711 (relais Maine Relay).